

RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01319
Numéro SIREN : 853 969 251
Nom ou dénomination : 2H

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2023 sous le numéro de dépôt 1078

2H
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 149, rue de Champagne
45160 OLIVET
RCS ORLEANS 853 969 251

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2021

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

DEUXIEME RESOLUTION

Compte tenu du bénéfice de l'exercice s'élevant à 66.232,27 euros et d'un report à nouveau de 17.703,69 euros formant un bénéfice distribuable de 83.935,96 euros, l'Assemblée Générale décide, après avoir constaté que la réserve légale est entièrement dotée, de procéder aux affectations suivantes :

- **A titre de dividendes**, soit42.858,00 euros
- **Report à nouveau**, soit41.077,96 euros.

Soit au total une somme de 83.935,96 euros égale au montant du bénéfice distribuable.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 85,72 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} juillet 2022.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes

physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

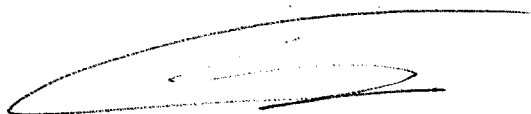
Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre du précédent exercice, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2020	42.858 euros	Néant	Sans objet

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Pour copie certifiée conforme
Le Président**



2H
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 149, rue de Champagne
45160 OLIVET
RCS ORLEANS 853 969 251

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le 30 juin,
à 9 Heures,

les associés de la Société 2H se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, 149 rue de Champagne 45160 OLIVET, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 13 juin 2022.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Hakan VARLI préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Harun VARLI, présent et acceptant, représentant tant par lui-même que comme mandataire le plus grand nombre de voix, est appelé comme scrutateur et désigné comme secrétariat de l'assemblée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions, soit plus du cinquième du capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président;
- Affectation du résultat;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions;
- Questions diverses;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 66.232 euros.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Compte tenu du bénéfice de l'exercice s'élevant à 66.232,27 euros et d'un report à nouveau de 17.703,69 euros formant un bénéfice distribuable de 83.935,96 euros, l'Assemblée Générale décide, après avoir constaté que la réserve légale est entièrement dotée, de procéder aux affectations suivantes :

- **A titre de dividendes**, soit42.858,00 euros
- **Report à nouveau**, soit41.077,96 euros.

Soit au total une somme de 83.935,96 euros égale au montant du bénéfice distribuable.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 85,72 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} juillet 2022.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre du précédent exercice, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2020	42.858 euros	Néant	Sans objet

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

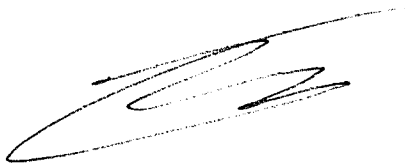
L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 Heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
Hakan VARLI

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Hakan Varli.

Le Scrutateur et Secrétaire
Harun VARLI

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent loop at the top and several sweeping, connected strokes below, representing the name Harun Varli.

SAS 2H
149 rue de Champagne
45160 OLIVET

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Activité principale de l'entreprise :

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels

Fait à ETAMPES
Le 06/07/2022

Anne-Marie CHAMBON
Expert-Comptable

HANS ET ASSOCIES - TRCC CONSULTING
24 avenue du 8 Mai 1945

91150 ETAMPES
0164944945

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 - 12			Exercice N-1 31/12/2020 - 16		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)	500		500	500			
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage	7 414	1 809	5 605	3 639	1 966	54.03	
	Autres immobilisations corporelles	95 137	13 099	82 038	47 576	34 462	72.44	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	Total II	103 051	14 908	88 143	51 715	36 428	70.44	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements	4 844		4 844	2 691	2 153	80.01	
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	456		456		456		
	Autres créances	1 599		1 599	36 111	34 512	95.57	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	54 702		54 702	53 073	1 629	3.07		
Charges constatées d'avance (3)								
	Total III	61 600		61 600	91 875	30 275	32.95	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	164 651	14 908	149 743	143 590	6 153	4.29	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2021	12	31/12/2020	16	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500)	500	500				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	50		50			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	17 704		17 704			
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	66 232		60 612	5 621	9.27	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	84 486		61 112	23 374	38.25		
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques		2 500	2 500	100.00		
	Provisions pour charges						
	Total III		2 500	2 500	100.00		
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	24 192	30 000	5 808	19.36		
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	774	9 988	9 214	92.25		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 549	11 971	422	3.52		
	Dettes fiscales et sociales	28 742	28 020	722	2.58		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	65 257	79 979	14 721	18.41		
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		149 743	143 590	6 153	4.29		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

46 967 79 979

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 16	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	388 499		388 499	304 266	84 233	27.68
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET	388 499		388 499	304 266	84 233	27.68
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 333	21 339	20 006	93.75
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			5 015	346	4 669	NS
Autres produits			104	13	91	723.16
Total des Produits d'exploitation (I)			394 952	325 964	68 988	21.16
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			169 981	135 919	34 062	25.06
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			2 153	2 691	538	19.99
Autres achats et charges externes *			88 258	79 253	9 005	11.36
Impôts, taxes et versements assimilés			2 318	1 118	1 200	107.38
Salaires et traitements			31 822	36 082	4 260	11.81
Charges sociales			3 016	1 049	1 967	187.54
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			12 478	3 612	8 866	245.46
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			422	1 034	613	59.23
Total des Charges d'exploitation (II)			306 143	255 377	50 767	19.88
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			88 809	70 588	18 221	25.81
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021	12	Exercice N-1 31/12/2020		Ecart N / N-1	
			16		Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		442			442	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		442			442	
2. Résultat financier (V-VI)		442			442	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		88 366		70 588	17 779	25.19
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		295			295	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 518			2 518	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				2 500	2 500	100.00
Total VIII		2 813		2 500	313	12.52
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		2 813		2 500	313	12.52
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		19 321		7 476	11 845	158.44
Total des produits (I+III+V+VII)		394 952		325 964	68 988	21.16
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		328 720		265 353	63 367	23.88
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		66 232		60 612	5 621	9.27

* V compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	500		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 265		3 149
Installations générales agencements aménagements divers	9 747		
Matériel de transport	36 700		43 719
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 115		4 557
TOTAL	54 827		51 424
TOTAL GENERAL	55 327		51 424

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			500	500
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 414	7 414
Installations générales agencements aménagements divers			9 747	9 747
Matériel de transport		1 200	79 219	79 219
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 500	6 172	6 172
TOTAL		3 700	102 551	102 551
TOTAL GENERAL		3 700	103 051	103 051

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	626	1 183		1 809
Installations générales agencements aménagements divers	628	1 077		1 705
Matériel de transport	1 291	9 352	536	10 107
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 067	866	646	1 287
TOTAL	3 612	12 478	1 182	14 908
TOTAL GENERAL	3 612	12 478	1 182	14 908

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	1 183				
Instal. générales agenc. aménag. divers	1 077				
Matériel de transport	9 352				
Matériel de bureau informatique mobilier	866				
TOTAL	12 478				
TOTAL GENERAL	12 478				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	2 500		2 500		
TOTAL	2 500		2 500		
TOTAL GENERAL	2 500		2 500		
Dont dotations et reprises d'exploitation			2 500		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	456	456	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 599	1 599	
TOTAL	2 055	2 055	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	24 192	5 902	18 290	
Fournisseurs et comptes rattachés	11 549	11 549		
Personnel et comptes rattachés	6 475	6 475		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 553	2 553		
Impôts sur les bénéfices	13 602	13 602		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 555	5 555		
Autres impôts taxes et assimilés	556	556		
Groupe et associés	775	775		
TOTAL	65 257	46 967	18 290	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 808			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	775			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	1.0000	500			500

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
fonds commercial	500			500	
Total	500			500	

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier coût d'achat connu.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	438
Dettes fiscales et sociales	2 253
Total	2 691

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.